



Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 29 janvier 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JANVIER 2015**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Freddy MIETTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Séverine LECLERCQ, Marie-Hélène GUEYDON (18h37), Samantha EDDRIOUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Emmanuelle DHONDT (procuration à Alain ROGER), Monsieur Hervé JANISZEWSKI (procuration à Madame Annie DELANNOY), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'est pas une observation, c'est juste à expliquer, page 21, à un moment donné, vous dites par rapport au portail du stade Gallet, « l'USN, c'était un match », et moi je reprends après en disant c'était un soir de match.

Mais je parle d'un soir de match à la télé. Parce qu'en reconduisant nos petits enfants, nous avons vu que, d'ailleurs cette semaine nous avons vu que le portail de Gallet était plié en deux, c'est cela ?

C'est dû au vent ?

- Monsieur Maurice BERNARD : vous parlez rue d'Harnes ?

- Madame Maryvonne POULAIN : le stade Gallet, le portail est plié.

- Monsieur Maurice BERNARD : rue de Carvin ou rue Jean-Jaurès ?

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il a été remis, il a été redressé, donc si tu veux faire passer quelqu'un, c'est fait.

- Monsieur Maurice BERNARD : rue de Carvin ou rue Jean Jaurès ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, ce doit être rue de Carvin.

Il avait été plié en deux ?

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, c'est cela, oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'était dû au vent ?

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est une plaque qui s'est dessoudée.

- Madame Maryvonne POULAIN : dû au vent ?

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est cela.

- Monsieur Le Maire : donc, nous ferons la modification.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, c'est juste pour expliquer, parce que quand j'ai dis, c'était un match, ce n'était pas un match de l'USN, c'était le match à la télé, qu'il n'y ait pas de quiproquo et que ce soit mal interprété.

- Monsieur Le Maire : il y a une autre petite anomalie, c'est dans les procurations pour les personnes excusées.

On m'a donné deux fois procuration, Philippe CERF, c'était procuration à Monsieur Maurice BERNARD.

S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	0	0	4
Avenir et progrès	0	3	0
TOTAL	22	3	4

Adopté à la majorité.

2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste, au niveau de la loi sur le handicap.

- Monsieur Le Maire : oui, la loi sur le handicap, elle a été reculée de trois ans et par contre, ils nous demandent de faire remonter pour fin octobre, un cahier des charges.

Il est bien évident que même en reculant de trois ans, il va être difficile de mettre les choses en application, parce que c'est un coût qui n'est pas négligeable et donc ça ne va pas être facile.

Nous, ce que nous allons essayer de faire, c'est de mettre aux normes les choses les plus importantes mais après le reste il sera évident que nous ne pourrons pas le faire, parce que à chaque fois que nous faisons une modification, Ce sont des coûts de 10 000, 20 000, 30 000, voir 40 000 €, si ce n'est plus.

A un moment donné, il faut prioriser. C'est ce que l'on a fait, nous avons mis l'école Jean Moulin aux normes, au moins, nous avons une école qui est aux normes.

Si nous avons un enfant handicapé et qui habite dans le centre de Noyelles, et bien systématiquement nous pourrons l'envoyer vers l'école Jean Moulin.

- Monsieur Maurice BERNARD : là, nous avons acheté, c'est très récent, un palier pour rentrer dans la salle des fêtes.

- Madame Joëlle COCHEZ : c'est ce qu'il faudrait.

Il faudrait mettre deux barres fixées au mur derrière pour que la personne puisse les rabattre de chaque côté.

Parce que les gens qui sont sur une jambe et bien je peux vous dire qu'on risque de tomber.

Nous avons des difficultés, alors on se tient avec le fauteuil devant.

Ce n'est pas grand chose mais c'est important parce que si on tombe, il n'y a rien pour se retenir.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela, qu'il est important d'écouter les personnes qui ont du vécu.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui voilà.

- Monsieur Le Maire : comme le disait Marc, c'est vrai que l'on a une commission d'accessibilité sur la commune, je pense que tu en fais partie, Joëlle.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, et bien oui.

- Monsieur Le Maire : voilà, ce sont des choses qu'il faut nous faire remonter lors de ces commissions pour que nous puissions les mettre en pratique.

C'est vrai que ce sont des petites choses qui peuvent permettre d'améliorer le quotidien des personnes ayant un handicap.

- Madame Annie DELANNOY : au sujet des STOP, je pense que les STOP ça n'arrange pas grand chose finalement, parce que quand on voit comment ça roule dans Noyelles.

Les gens qui s'arrêtent au STOP, ce sont les gens qui font déjà attention et il y en a d'autres qui les grillent.

- Monsieur Le Maire : ça ne résout pas tous les problèmes d'insécurité mais ça en résout quand même une partie et on constate quand même que sur 10 personnes, il y en a quand 7 ou 8 qui s'arrêtent à un STOP.

C'est sur qu'il y aura toujours des gens qui vont y passer mais néanmoins, même les gens qui ne font pas attention, elles le font quand même un peu plus que s'il n'y en avait pas.

- Madame Annie DELANNOY : c'est quelque fois même dangereux, car ils comptent sur un STOP et d'autres passent sans faire attention à rien.

- Monsieur André LEFER : et il y en a beaucoup qui ne connaissent pas leur priorité.

- Monsieur Le Maire : oui mais c'est le code de la route.

De toute façon, c'est ce que je dis à chaque fois, ce sont des essais, si c'est fructueux, nous le laissons et si ça ne l'est pas, on l'enlève.

Nous ne pouvons pas rester indifférent et nous ne pouvons pas rester à ne rien faire lorsque nous rencontrons des problèmes d'incivilités routières, ça fait parti de nos responsabilités d'essayer de trouver des solutions.

Les solutions ne sont peut-être pas idéales mais nous essayons de mettre en place quelque chose.

Après avoir mis en place un plan de circulation sur la commune, ça va peut-être s'améliorer parce que notre volonté est aussi de mettre un maximum de rues en sens unique, d'essayer de créer des chicanes pour dire d'essayer de ralentir au maximum la vitesse.

Mais même en créant ce genre de choses où l'on met quand même des obstacles naturels sur la chaussée, comme on peut le voir sur d'autres communes, il y aura toujours des personnes qui évidemment accéléreront au maximum ou ne respecteront pas les choses mises en place.

Là, c'est comme le chien qui se mort la queue, si nous ne faisons rien, je veux dire, nous laisserons libre accès aux gens de rouler à des vitesses excessives.

Nous essayons à notre niveau de trouver des solutions, ce n'est peut-être pas des solutions idéales mais nous ne pouvons pas rester sans rien faire non plus.

- Madame Annie DELANNOY : loin de moi l'idée de ne rien faire.

Mais je pense que c'est loin d'être une bonne solution parce que quand on voit comment ça se passe.

- Monsieur Le Maire : d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	0	3	0
TOTAL	26	3	0

Adopté à la majorité.

3) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

*** TRAVAUX – ENTRETIEN :**

2014-177 : signature d'un contrat (marché public) avec la Société PRO INCENDIE à CAMBRAI, représentée par Monsieur Giuseppe, Gérant, et relatif à : «Vérification et maintenance des moyens d'extinction, de désenfumage et des systèmes de sécurité incendie»,

Le coût des prestations est défini dans les détails estimatifs et les bordereaux des prix joints. Le montant maximal des dépenses sera de 12 000 € T.T.C. par an, reconductible trois fois.

2014-178 : signature d'un contrat (marché public) avec la Société S.T.D. À CUINCY, représentée par Monsieur Patrick ALLIATA, Gérant, et relatif à : « Maintenance et télésurveillance des installations d'alarme anti-intrusion »,

Le montant des prestations s'élève à :

LOT N° 1 : Maintenance : 1 893,60 € TTC/an, reconductible trois fois.

LOT N° 2 : Télésurveillance : 2 923,20 € TTC/an, reconductible trois fois.

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2014-168 : Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant à la décision 2013/158 auprès de la SMACL pour le lot n°2 : AUTO,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au contrat d'assurance pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Considérant que des nouveaux véhicules ont été intégrés dans la flotte automobile, il y a lieu de modifier le montant de la cotisation de la commune de Noyelles-sous-Lens de 475,77 €.

2014-169 : les sociétés suivantes ont proposé leurs candidatures : NORD PAPIER, PUECH DIFFUSION, PAPYRUS,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au marché de la papeterie pour l'année 2015 (du 1er janvier au 31 décembre 2015).

Ce marché est attribué à la société PAPYRUS pour les montants suivants :

minimum : 2 098,21 € H.T. Soit 2 517,85 € T.T.C.,

maximum : 5 735,27 € H.T. Soit 6 882,32 € T.T.C.

2014-170 : les sociétés suivantes ont proposé leurs candidatures : WESTEEL VOYAGES, AUTOCARS BENOIT ET AUTOCARS ARTESIENS,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au marché des transports pour l'année 2015 (du 1er janvier au 31 décembre 2015).

Ce marché est attribué comme suit :

- Lot n°1 : Centre de loisirs et autres activités jeunesse : AUTOCARS BENOIT :
Montant minimum : 7 788,00 € T.T.C. Montant maximum : 20 133,30 € T.T.C.

- Lot n°2 : Activités scolaires : WESTEEL VOYAGES :
Montant minimum : 11 084,59 € T.T.C Montant maximum : 21 360,24 € T.T.C.

- Lot n°3 : Prestations diverses : AUTOCARS BENOIT :
Montant minimum : 9 394,23 € T.T.C Montant maximum : 22 291,68 € T.T.C.

2014-175 : signature d'un contrat de maintenance avec la société PRATIC BURO et relatif à la maintenance des copieurs TOSHALFA 3 010i + DP770 (chargeur) sur meuble qui seront installés à l'école Jean Moulin et au sein du service jeunesse en mairie.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 510 € H.T., payable trimestriellement.

Le prix de la copie s'élève à 0,007 cts d'euros.

2014-176 : signature d'un contrat de location avec la société GRENKE LOCATIONS pour deux copieurs TOSHALFA 3 010 i + DP 770 (chargeur) qui seront installés à l'école Jean Moulin et au service jeunesse au sein de la mairie.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, s'élevant à 510 € H.T. trimestriellement.

*** CULTURE ET FETES :**

2014-162 : signature d'une convention de location avec l'association « L'alloeu Terre de Batailles, 1914-1918 » représentée par Monsieur LECOMTE Bertrand, Président et relative à une exposition itinérante « LES MALLÉS ONT UNE MÉMOIRE, 1914-1918 » qui se déroulera du mardi 6 au samedi 24 janvier 2015 au centre culturel Évasion.

La prise en charge de l'exposition par l'emprunteur est programmée au lundi 05 janvier 2015 à 14h00.

L'exposition empruntée est présente dans les locaux de la médiathèque et du centre culturel évasion, du 06 au 26 janvier 2015.

Le montant de la location de l'exposition s'élève à 500 € H.T.

2014-163 : organisation d'une vente de livres et de CD issu du désherbage des collections de la médiathèque et de fixer les différents tarifs de vente comme suit :

- Livre au format de poche : 0,50 €,
- autres monographies : 1 €,
- « beaux livres » : 3 €,
- revues : 1 € les 5,
- CD (simple ou double) : 1 €.

A l'issue de la vente, les documents invendus seront soit détruits (pilon) ou donnés à des associations à but non lucratif.

2014-164 : signature d'une convention avec l'association « BROUILLON DE CULTURE » représentée par Monsieur Edouard KLUSKA, Président et relative aux modalités d'accueil d'un auteur à la médiathèque François Mitterrand pendant le 20ème salon du Livre Jeunesse de Douai qui se déroulera du 10 au 15 février 2015.

Dans le cadre du 20ème salon du Livre Jeunesse de Douai /

- Stéphane SENEGAS rencontrera le mardi 10 février 2015 à 9h00, 2 classes de CE1 et 25 élèves chacune de l'école Jean Rostand,

- Bruno PILORGET rencontrera le jeudi 12 février 2015 à 9h00, 23 élèves de CP-CE1 et 23 élèves de CE1 de l'école Jean-Moulin, à la bibliothèque François Mitterrand.

Le montant de la prestation s'élève à 725 €.

2014-165 : signature d'un contrat de cession avec l'association « La Compagnie des Anges » représentée par Madame Catherine DUBOIS, Présidente et relatif à un spectacle intitulé « L'Ennemi d'après Davide Cali et Serge Bloch (éditions Sarbacane) » qui se déroulera le 15 janvier 2015 à 14h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 590 € H.T.

2014-166 : signature d'un contrat de cession avec l'association « SOSTENUTO » représentée par Madame Magali LECLERC, Gérante et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « LES PAILLASS' » qui se déroulera le samedi 11 avril 2015 à 19h00 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 200 € T.T.C.

2015-01 : il est institué une régie d'avances auprès de la bibliothèque et du centre culturel évasion, de la mairie de Noyelles-sous-Lens,

Cette régie est instituée à la bibliothèque et au centre culturel évasion,

La régie fonctionne depuis le 17 mars 2008.

La régie paie les dépenses suivantes :

petites fournitures dans le cadre des spectacles et ateliers de la bibliothèque et du centre culturel évasion,

alimentation dans le cadre des spectacles et ateliers de la bibliothèque et du centre culturel évasion,

autres petites dépenses liées aux spectacles et ateliers de la bibliothèque et du centre culturel évasion.

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

Carte bancaire,

Numéraire.

Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur, Madame VASSE Séverine,

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 600 €,

2015-02 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative au renouvellement d'adhésion pour l'année 2015 avec Droit de Cité.

La participation financière de la ville de Noyelles-sous-Lens est fixée, à partir du 1er janvier 2015 à : 0,762 € par habitant au titre de la dotation annuelle pour frais de fonctionnement, soit : 6 893 habitants (*) x 0,762 € = 5 252,47 € (cinq mille deux cent cinquante deux euros et quarante sept centimes).

(*) Le nombre d'habitants étant l'indicateur de population totale publié sur le site de l'INSEE au 1er décembre de l'année N-1 (2014).

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

2015-05 : signature d'une convention avec le Comité de Promotion Nord Pas de Calais représenté par Monsieur LEROY Michel et relative à la mise à disposition d'une exposition intitulée « Produits et territoires en Nord Pas de Calais » dans le but de promouvoir l'agriculture et l'agroalimentaire du Nord Pas de Calais, les produits de saison et de qualité.

La représentation au public s'effectuera du 06 au 30 mars 2015.

La participation aux frais de l'exposition et aux consommables s'élève à 200 € H.T. soit 240 € T.T.C.

2015-08 : signature d'une convention de partenariat entre les villes de ANGRES – LIEVIN – NOYELLES/SOUS/LENS autour du projet « Polar en boîtes ».

La commune de Liévin a été désignée comme porteur de projet et proposera au Conseil Général du Pas-de-Calais une demande de subvention visant à réduire le coût total du projet de moitié pour les communes.

Le montant total du projet s'élève pour les trois communes à 3 400 €.

Pour Noyelles-sous-Lens, le montant est de 815 €.

La commune de Liévin s'engage à reverser une fois la subvention perçue du Conseil Général, la somme de 407,50 € à la commune de Noyelles-sous-Lens.

2015-11 : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Éric DELECOUR, Président, et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « L'humour sur un plateau » qui se déroulera vendredi 06 février 2015 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à **3 200 €** charges sociales incluses.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :**

2014-167 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à l'intervention d'un spécialiste en sophrologie en direction des adultes qui se déroulera au centre social Kaléido les :

- vendredi 16 et 30 janvier, 13 février, 13 et 27 mars, 10 et 24 avril, 22 mai, 5 et 19 juin 2015 de 13h45 à 14h45.

Le montant de la prestation s'élève à : 50 € la séance soit 500 € pour les 10 séances.

2014-171 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à l'intervention d'un spécialiste en sophrologie en direction des adultes qui se déroulera au centre social Kaléïdo de 14h15 à 15h15, les :

- mardi : 13, 27 janvier 2015, 10 février 2015,
- lundi : 9, 30 mars 2015,
- mardi : 7, 21 avril 2015, 19 mai 2015,
- lundi : 15, 29 juin 2015.

Le montant de la prestation s'élève à : 50 € la séance soit 500 € pour les 10 séances.

2014-172 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à l'intervention d'un animateur diplômé pour un atelier cuisine qui se déroulera au centre social les :

- vendredi : 16 et 30 janvier, 13 février, 13 et 27 mars, 10 et 24 avril, 22 mai, 05 et 19 juin 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 360 € pour les 10 séances.

2014-173 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à l'intervention d'un animateur diplômé pour des ateliers GYM DOUCE qui se dérouleront au centre social les :

- lundi : 05, 12, 19 et 26 janvier, 02, 09, 16 et 23 février, 09, 16,23 et 30 mars, 13, 20 et 27 avril, 11 et 18 mai, 01, 08, 15 et 22 juin 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 630 € pour les 21 séances.

2014-174 : signature d'une convention avec l'association SAPAS représentée par Monsieur Julien LEMOINE, Gérant et relative à la mise à disposition d'un animateur pour l'encadrement d'une activité physique adaptée à la personne âgée dans le but d'encadrer un atelier « mémo gym » pour les 60 ans et plus.

Le montant de la prestation s'élève à 1 701 €,

- soit : 21 séances de 60 €, 1 260 €,
- soit : 21 frais de déplacement à raison de 21 €, 441 €.

2014-179 : signature d'une convention avec Monsieur TANGUY Alain relative à des interventions de YOGA qui se dérouleront au Centre Social les :

- mardi 20 janvier 2015 de 18h00 à 19h00,
- mardi 17 février 2015 de 18h00 à 19h00,
- mardi 24 mars 2015 de 18h00 à 19h00.

Le montant de la prestation est fixé à 50 € T.T.C., frais kilométriques inclus pour 1h00 d'intervention.

La prestation s'élève à 150 € pour trois séances de 1h00.

2015-04 : signature d'une convention avec « **Vacances pour Tous** » représenté par Monsieur Stéphane COULON et relative à un séjour BOIS PLAGES- village de vacances « Ré la Blanche » pour un effectif de 55 personnes qui se déroulera du 29/09/2015 dîner au 27/09/2015 déjeuner (panier repas).

Le prix du séjour est fixé à 389 € par personne (déduction aide ANCV 185 € par personne non incluse).

- 389 € x 55 personnes = 21 395 €,
- déduction transport : 20 € x 55 personnes = 1 100 €,
- Taxe de séjour : 0,72 € x 55 personnes x 7 nuits = 277,20 €.

Soit un total prévisionnel de 20 572,20 €.

2015-06 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne relatif la mise à disposition de son savoir faire auprès du Centre Social.

Le présent contrat est établi pour une durée de 6 mois (janvier à juin 2015) et comporte une période d'essai de 3 semaines pendant laquelle la rupture peut intervenir librement à tout moment.

Le montant de l'intervention de 1 heure est de 50 € T.T.C., il n'y a pas de frais de déplacement.

Les prestations feront l'objet d'une facturation à l'issue des 10 séances.

2015-07 : signature d'une convention avec CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des interventions spécialisées en direction des adultes.

Celles-ci se dérouleront au Centre Social Kaléïdo.

Il est convenu que Madame Farida DJELLAL-BEHLIS, sophrologue, intervienne sur la base de 50 € de l'heure.

Séances de sophrologie, soit un total de 42 séances d'une heure soit 42 x 50 €, soit un montant total de 2 100 €.

2015-09 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « estime de soi » qui se dérouleront les :

- lundi 12 janvier 2015, 2h00,
- lundi 09 février 2015, 2h00,
- lundi 23 mars 2015, 2h00,
- lundi 20 avril 2015, 2h00,
- lundi 18 mai 2015, 2h00,
- lundi 1^{er} juin 2015, 2h00,
- lundi 22 juin 2015, 2h00.

Le montant de la prestation s'élève à **420 €**.

2015-10 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'Instance Intercommunale d'Insertion (3ID) représentée par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice et relative à la mise d'une socio-esthéticienne au centre social Kaléïdo.

Ces interventions se dérouleront les :

- 19 janvier 2015,
- 16 février 2015,
- 16 mars 2015,
- 13 avril 2015,
- 11 mai 2015,
- 8 juin 2015.

Le montant de la prestation s'élève à **529,56 €**.

*** JEUNESSE :**

2014-160 : signature d'un contrat de cession avec AVP VOYAGES JEUNES représenté par Monsieur Frédéric PERDIGEON, Gérant et relatif à un séjour pour 28 enfants qui se déroulera à Saint-François – VALMOREL zone B du 28 février au 07 mars 2015.

Le montant du séjour s'élève 20 160,00 €.

- Monsieur Le Maire : vous avez toutes ces décisions dans l'annexe.

Si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est très bien, maintenant c'est clair, les travaux, la jeunesse et tout, mais est-ce qu'il serait possible de mettre, parce qu'il manque deux décisions.

Il manque la 161/2014 et il manque la 03/2015.

Si je pouvais savoir à quoi ça se rapporte.

Maintenant, si elles ont été annulées, il serait bien de le noter.

Parce que moi je fais le décompte, je compte d'un bout à l'autre et regarde s'il n'en manque pas une, et là, il en manque deux.

- Monsieur Le Maire : la 03, c'était concernant les vœux. Elle n'a pas été prise du tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : et la 161 ?

- Monsieur Le Maire : la 161 par contre, je vais regarder.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que si c'est annulé, ce serait bien de le mettre que l'on retrouve bien tous les numéros et sinon, c'est parfait, au moins maintenant c'est clair, mais à la fin, marquer celles annulées.

- Monsieur Le Maire : oui il n'y a pas de problème.

Pas d'autres questions sur ces décisions ?

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : la 2014/176, 2014/171, il y a plusieurs situations, c'est trois décisions sur le même thème.

- Monsieur Le Maire : justement, nous en avons parlé avec Marc, parce que l'on trouve qu'il y a énormément de conventions qui sont prises au niveau du Centre Social pour les mêmes ateliers, c'est parce que ce sont des ateliers qui ont lieu à des dates différentes.

Donc, à chaque fois, ils font une convention et systématiquement, nous sommes obligés de reprendre une décision.

Dorénavant, nous allons leur demander de faire une seule convention en y mettant les différentes dates et comme cela nous n'aurons qu'une seule décision à prendre.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : nous allons simplifier.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions concernant ces décisions, nous pouvons passer au Débat d'Orientation Budgétaire.

4) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez dans les communes de plus de 3 500 habitants, nous avons obligation de tenir un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède l'examen du budget primitif.

Donc, comme l'examen du budget primitif aura lieu dans 15 jours, nous sommes dans les délais légaux pour faire ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Le but de ce DOB est de présenter le contexte économique national et local, de vous informer sur la situation financière de la collectivité et de vous présenter également les Orientations Budgétaires.

Comme son nom l'indique, le Débat d'Orientation Budgétaire est un Débat.

Bien évidemment, à la fin de la présentation, nous pourrions, si vous le souhaitez discuter sur les orientations de la commune.

Alors concernant le contexte économique national, ce qui est important de souligner c'est qu'en 2015, la croissance qui est prévue de 1 % environ.

L'inflation, normalement, sera très faible.

Et l'on constate par contre, un recul de l'investissement des entreprises.

Ça, c'est depuis la crise, ça fait quelques années que cela dure et c'est alarmant parce que l'on constate que pratiquement toutes les entreprises ferment ou licencient.

Nous sommes concernés au premier chef, car, nous les collectivités, finançons à peu près à 70 % les entreprises de travaux publics et bien évidemment si nous n'avons pas de ressources, nous ne pouvons pas investir et donc, nous ne pouvons pas faire travailler les entreprises.

C'est un gros souci sociétal et sincèrement je ne sais pas quand la relance va avoir lieu pour faire travailler à nouveau les entreprises.

Et de toute façon, nous constatons que les entreprises ont faim, elles ont même très faim.

Nous nous en sommes rendus compte encore aujourd'hui, avec l'appel d'offres relatif aux espaces verts.

Les entreprises répondent vraiment au raz des pâquerettes, ce qui veut dire qu'en répondant au raz des pâquerettes, ils ne font pas de bénéfiques.

Ce qu'elles font simplement c'est permettre de conserver leur personnel et donc c'est une situation grave et c'est difficile pour elles d'en arriver à ce point là.

Ça ne va pas s'arranger, parce qu'en ce qui nous concerne, nous allons rencontrer une baisse des dotations de l'État qui vont baisser de 3,7 milliards d'euros, ici en 2015 et il est prévu également une baisse de 11 milliards d'euros à l'horizon 2017.

Entre 3 milliards 7 et 11 milliards, il y a encore une paire de milliards d'économie à faire en 2016 et en 2017.

Il y a une augmentation de l'enveloppe de certaines dotations de péréquation verticale, c'est à dire la DSU et la DSR.

Nous avons « la chance » de percevoir la DSU qui est la Dotation de Solidarité Urbaine, qui est une dotation qui est versée par l'État aux communes les plus pauvres.

Dans les strates des communes qui sont entre 5 000 et 10 000 habitants, il y en a 250 qui perçoivent la DSU et nous, nous arrivons au 22ème rang.

Ça prouve à quel niveau de difficulté se trouve notre commune mais pas spécialement notre commune, je veux dire pas mal de communes du bassin minier, parce que nous constatons quand même que la DSU est perçue par bon nombre de communes du bassin minier.

Ça c'est une chose, la deuxième chose, c'est la montée du FPIC, Fonds de Péréquation Communale et Intercommunal qui passe de 570 milliards à 790 milliards.

Là, ce sont les communes les plus riches, qui versent aux communes les plus pauvres.

Ce versement est fait par l'intermédiaire de la CALL.

C'est la Communauté d'Agglomération qui perçoit cette enveloppe et qui ensuite la redistribue aux 36 communes de la Communauté d'Agglomération.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en 2013, nous avons perçu 50 000 €, en 2014, nous avons perçu 80 000 €.

Nous espérons en 2015, percevoir tout au moins la même chose, si ce n'est plus.

Dans ce contexte, nos charges à caractère générale.

Notre volonté, bien évidemment est d'essayer de les maîtriser.

Nous estimons ces charges à caractère générale pour l'année 2015 à 2 300 000 €, ce qui nous ferait une augmentation par rapport à l'année précédente de 1,32 %.

En gros dans les 2,3 millions, il y aura les fluides qui correspondent à environ 600 000 €.

500 000 €, ce sont le fonctionnement des services.

Ensuite, nous avons à peu près 300 000 € pour l'entretien du patrimoine.

Si nous prenons déjà le total des ces trois chapitres, nous arrivons déjà à 70 % des charges à caractère générale.

Le reste, il y a 160 000 €, c'est l'enveloppe qui est destinée aux élus pour faire vivre leurs commissions.

160 000 €, de prestations et de services.

Ensuite, la cantine qui nous coûte 120 000 € à l'année et les assurances qui nous coûtent à peu près 70 000 €.

Comme je vous le dis, notre volonté est d'essayer de maîtriser ces charges à caractère générale, tout comme nous essaierons de maîtriser les charges de personnel qui se montent, elles, à 5 millions d'euros, ce qui fait une augmentation par rapport à l'année précédente de 1,83 %.

Dans ces 1,83 %, on estime à peu près à 65 000 € l'augmentation des charges, ce sont les taxes patronales, de retraite, d'URSSAF.

Ensuite 24 000 € consacrés à l'augmentation de carrière. De toute façon, nous l'avons chaque année et puis environ à 80 000 €, l'augmentation pour les non titulaires.

Ça, c'est une volonté de la collectivité, c'est de ne pas réembaucher, ne pas embaucher de personnel mais systématiquement quand il y a des heures supplémentaires à faire et bien, on fait plaisir aux non-titulaires, ce qui fait que cela nous coûte environ 80 000 € à l'année.

Pour cette année, nous prévoyons une augmentation d'environ 1,80 %.

Les dotations et participations, je vous l'ai dit tout à l'heure, les dotations de l'État hors péréquation, c'est à dire la DGF, logiquement, elle devrait baisser de 2,80 %, ce qui nous ferait une dotation de l'État de 1 639 000 €.

Par contre, les dotations de péréquation, c'est à dire, la Dotation de Solidarité Urbaine, elle, devrait augmenter de 1,32 % pour arriver à un montant à peu près de 950 000 €.

En ce qui concerne la Caisse d'Allocations Familiales, le budget serait normalement identique aux années précédentes, c'est à dire à 390 000 €.

Notre dette : la volonté de la commune depuis quelques années est de ne pas emprunter.

Cette année également, nous n'emprunterons pas.

Ce qui fait que notre dette au 31 décembre 2015 devrait atteindre le montant de 4 163 954 €.

Je dis normalement parce que nous avons des emprunts qui sont sur une durée moyenne, enfin, ceux qui nous restent, ils nous restent huit emprunts, sur les huit emprunts, la durée moyenne est d'environ d'une quinzaine d'années avec des taux qui sont des taux fixes entre 4,20 et 4,50.

Dans la conjoncture actuelle, comme les taux sont à la baisse, notre volonté est de re-financier ces différents emprunts.

D'ici une quinzaine de jours, nous avons rendez-vous avec la Caisse d'Épargne pour leur demander de nous faire des propositions.

Comme nous demanderons également au Crédit Foncier et à la Caisse des Dépôts.

Nous avons deux choix, deux possibilités.

Où nous gardons la même annuité, dans ce cas là, ça va nous permettre de diminuer la durée des emprunts, soit, nous gardons la même durée des emprunts mais nous diminuons les annuités.

Ce qui nous laisse une marge de manœuvre, si par la suite nous désirons emprunter pour investir dans des projets un peu plus important comme par exemple, l'agrandissement du complexe sportif.

C'est à voir en fonction des propositions qu'ils pourront nous faire au moment de la renégociation de ces différents emprunts.

- Monsieur André LEFER : j'ai vu dans le journal qu'il y avait un problème qui risquait de se montrer suite au problème qui se passe avec la Suisse.

- Monsieur Le Maire : oui, cela concerne les emprunts toxiques.

Il y a des collectivités qui ont, il y a quelques années, fait des emprunts toxiques parce qu'au niveau taux, c'était réellement intéressants.

Nous ne sommes pas concernés par ces emprunts toxiques car nous n'en avons pas du tout.

Nous n'avons que des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe, nous avons les deux.

Les emprunts à taux variable que nous avons pris basés sur l'euribor, ce sont des emprunts sur des durées moyennes.

C'est à dire que le risque est très limité et que nous avons la possibilité également à tout moment de pouvoir les renégocier.

Nous n'avons pas d'emprunt toxique, c'est déjà cela, c'est une bonne chose pour nous et dans les communes environnantes, il n'y en a pratiquement plus, mes collègues ont pratiquement tous réussis à renégocier tous leurs emprunts toxiques mais c'est vrai que les gens qui avaient contractés des emprunts toxiques qui étaient à 2 ou 3 % à ce moment là, actuellement, sont montés entre 20 et 25 %.

C'est quand même alarmant, quoi qu'il y a une banque qui reprend les emprunts toxiques pour les collectivités, mais le problème est que l'enveloppe qui est allouée à cette banque, ne correspond pas à la totalité des emprunts toxiques de toutes les communes, donc, il y aura quand même certaines communes, celles qui sont moins réactives que d'autres, qui vont quand même avoir de très très gros problèmes financiers dans les mois à venir.

Pour ces communes là, c'est énorme, mais nous avons la chance de ne pas être concerné.

Vous avez en annexe un tableau avec l'endettement des différentes communes de la Communauté d'Agglomération.

On voit qu'au niveau du montant d'endettement, nous nous tenons, nous sommes à une moyenne de 734 € par habitant, alors que la moyenne de la strate pour nous est à 881 €.

Tout en sachant que du fait que nous n'ayons pas emprunter et que nous n'allons pas emprunter cette année, notre moyenne d'endettement par habitant va descendre à 594 €.

Ce n'est quand même pas négligeable.

Ensuite, vous avez les éléments de fiscalité également que l'on peut comparer avec les communes voisines.

Nous voyons qu'au niveau de la taxe d'habitation nous sommes à 13,24 %.

La taxe foncière bâtie à 36,41 % et la taxe foncière non bâtie à 92,41 %.

En ce qui concerne la taxe d'habitation , nous sommes très bien placé par rapport aux autres communes, nous le sommes par contre un peu moins par rapport à la taxe foncière bâtie, mais cela, c'est historique, ce n'est pas du fait du mandat d'Hervé, ce n'est pas de mon fait non plus, c'est vraiment un historique des années très très antérieures.

Donc, ma volonté au niveau de la fiscalité de la commune, c'est de ne pas cette année, augmenter l'imposition, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impositions communaux pour l'année 2015.

Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'augmenteront pas, parce que déjà, les bases qui sont fixées par le parlement, elles, vont augmenter de 0,9 %, donc, systématiquement, il y aura un impact sur l'imposition de la population, mais nous, commune de Noyelles, nous n'augmenterons nos taux.

Voilà en ce qui concerne les chiffres, donc ma volonté comme depuis quelques années est d'essayer de maîtriser au maximum notre budget de fonctionnement, maîtriser au maximum les charges à caractère générale et les charges de personnel.

Ne pas emprunter cette année, ne pas augmenter non plus les taux d'imposition.

En ce qui concerne les recrutements, cette année, je n'ai pas l'intention de recruter.

S'il y a des recrutements, ce sera pour remplacer des personnes partant à la retraite et encore, rien n'est sur.

C'est vraiment un budget serré, très très serré, mais je ne suis pas le seul dans ce cas là.

En discutant avec mes collègues des autres communes, nous avons tous la même problématique, pour faire le budget c'est un vrai casse tête.

C'est la conjoncture qui veut cela. Nous ne sommes plus dans les années 80, où nous pouvions nous permettre de tout faire comme on le voulait, là maintenant, il faut gérer et puis il faut gérer d'une façon qui est assez stricte.

C'est pour cela, que j'ai demandé aux adjoints lorsque nous avons travaillé ensemble sur le budget de faire des économies, j'ai également demandé aux services de faire hyper attention.

Systématiquement, maintenant, lorsqu'on fait l'acquisition de quelque chose, nous mettons en concurrence, parce que même pour acheter quelque chose qui coûte 2 000 € ou 3 000 € et bien nous constatons que des fois, il y a des différences qui vont entre 300 et 500 €.

Systématiquement maintenant, je demande à ce que des devis soient faits, pour la plus petite à la plus grosse somme.

Voilà ce que je voulais vous dire pour le Débat d'Orientation Budgétaire, maintenant, je vous laisse la parole, si vous avez des questions à poser, si vous avez des observations à faire.

- Madame Maryvonne POULAIN : la section d'investissement ?

- Monsieur Le Maire : ah oui, pardon. Merci Maryvonne, j'ai oublié la section d'investissement.

Concernant la section d'investissement, le remboursement en capital de la dette est estimé à 390 000 €.

Cette année, bien sûr, nous allons essayer de faire quelques investissements sur la commune.

Il y a des études qui sont prévues pour un montant de 87 000 €, dont l'étude pour l'écomusée que nous n'avons pas fait l'année dernière et qui se monte à 40 000 €.

L'achat de matériel et de mobilier, à hauteur de 92 000 €.

L'estimation des travaux de voirie est estimée à 89 000 €, les travaux rue Joseph Hay : 230 000 €, la télésurveillance estimée à 50 000 €, le terrain synthétique à Gallet :

40 000 €, les travaux de la place de la Libération : 45 000 €, les menuiseries et peintures des bâtiments de la poste : 40 000 € et les sols du complexe sportif : 30 000 €.

L'autofinancement provenant de la section d'investissement est estimé à environ 400 000 €, les cessions, montant des cessions prévues c'est 160 000 €, ça concerne le terrain rue d'Harnes et également le terrain rue Duclermortier, rue Rostand et puis, nous devons vendre des terrains à Pas-de-Calais Habitat pour faire les 36 logements.

Enfin !! si cela ce fait un jour, pour un montant de 324 000 €. Normalement les travaux concernant les 36 logements devaient avoir lieu ici au 15 janvier 2015 .

Mais ils ont actuellement un problème avec les appels d'offres, ils sont retoqués par la préfecture, et cela risque de reporter les travaux à plus d'un an.

Je ne sais pas si réellement nous allons voir le jour avec ces 36 logements, rue de Courtaigne et c'est bien dommage parce que c'est un projet qui est très valorisant pour ce quartier mais bon là, de toute façon, nous sommes obligés d'attendre.

Nous attendons, nous espérons qu'ils ne vont pas encore être retoqués parce que si c'est retoqué et bien ce sont des entreprises qui vont être à nouveau en difficulté, parce que pour les travaux de gros œuvres , il y en avait qu'en même pour 1 500 000 €, si mes souvenirs sont bons.

Il devaient débiter ici au 15 janvier 2015, donc les entreprises avaient quand même prévu.

Voilà, je pense que je n'ai rien oublié concernant la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Si vous avez des observations ou des questions.

Vous avez la parole.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous comprenons très bien les difficultés actuelles et il n'y a pas de problème de ce côté là pour les explications.

Moi, je voudrais juste savoir au niveau de l'étude de 40 000 € pour l'écomusée.

Nous l'avions déjà positionnée en 2011, nous ne l'avions pas suivi.

Nous l'avions mis au budget 2014, de nouveau 40 000 €, vous nous aviez expliqué qu'une étude avait été faite et que pour signer une convention, il y avait beaucoup de travaux à faire.

Je me souviens très bien que nous avons été invités, à l'époque, le 29 septembre 2013, avant les élections municipales à l'assemblée générale et que les membres de l'association, vous avez fait part de beaucoup de travaux à réaliser.

Et vous deviez vous mettre autour d'une table pour faire un listing de tous ces travaux.

Je me dis, est-ce qu'actuellement, mettre encore une fois cette étude, ces 40 000 €, c'est pas un petit peu une utopie, est-ce que l'on pourra vraiment la faire, parce que vous étiez

déjà vraiment bien conscient lors du conseil municipal du 21 mai 2014 de l'ampleur des travaux à réaliser.

Et est-ce que nous pouvons nous permettre de faire des petits travaux déjà ?

Je sais qu'il y avait la rampe, nous en avions parlé .

- Madame Annie DELANNOY : c'est fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : est-ce qu'il y a d'autres petits travaux que l'on peut faire, puisque l'étude, honnêtement, est-ce que l'on peut se permettre de faire une étude de 40 000 € avec tous les problèmes que nous rencontrons, ne serait-ce que, cette après-midi nous avons eu une commission des travaux et on sent bien qu'il y a un manque d'argent pour réaliser tous les travaux, donc, je me dis, est-ce que l'on va vraiment gagner sur cette étude de 40 000 € qui est programmée déjà depuis plus de 4 ans ?

Ou est-ce que nous pouvons déjà faire au moins les petits travaux, on devait se réunir, faire un conseil municipal extraordinaire.

Ce serait bien de le faire pour vraiment mettre tout sur la table, parce que nous entendons tout et n'importe quoi.

Dans la ville, on dit que ça va fermer. Ce serait dommage parce que c'est quand même quelque chose, nous n'avons pas besoin d'avoir un musée.

Je veux dire qu'on veut nous faire faire un tas de chose grandiose, il nous plaît bien comme il est cet écomusée et je crois qu'il plaît également aux personnes de l'extérieur qui viennent le visiter, maintenant, c'est vrai que si on veut commencer à tout sortir et faire des thèmes je ne pense pas que nous irons bien loin.

- Monsieur Le Maire : je ne vais pas dire que c'est une utopie, mais c'est vrai que l'on se pose beaucoup de questions.

On se pose beaucoup de questions sur l'écomusée parce que c'est vrai que faire tous les travaux, nous en avons discuté avec Michel, au bas mot, il y en aurait facilement pour 400 000 €.

Parce qu'il faut refaire toute la sécurité en bas, toute l'électricité, l'eau, tout ce qui est fenêtre, tout ce qui est mise aux normes de sécurité.

Si on utilise l'étage, il faut mettre un escalier extérieur.

A un moment, Noni, nous avait parlé de voir si à la place du garage nous ne pouvions pas faire une salle d'exposition.

Mais bon, le garage est dans un état où il est impossible de la réhabiliter, donc, il faut le démolir et tout reconstruire.

C'est vrai que concernant l'écomusée nous nous posons énormément de questions, en plus, nous avons eu le rapport qui nous a refroidi.

Il faut savoir reconnaître les choses. Nous devons rencontrer prochainement Noni pour savoir exactement ce qu'il veut faire au niveau de l'écomusée.

Est-ce qu'il ne veut utiliser que le bas, est-ce qu'il veut utiliser le bas et le haut ?

Est-ce qu'il veut faire des réaménagements extérieurs ?

Moi, je veux savoir où nous allons. À partir du moment où je saurais où l'on va, il sera déjà plus facile pour nous de faire, je vais dire à la louche, une estimation.

Ensuite, bien évidemment, ma volonté est de vous en informer tous et toutes, donc, nous prendrons un temps en Conseil Municipal pour en discuter, pour savoir exactement ce que l'on y fait, parce que c'est vrai qu'à la limite si nous n'utilisons que le bas, je veux dire ça va nous coûter beaucoup moins cher en frais, ça c'est clair.

Nous n'aurons pas d'escalier de secours à faire.

Il ne restera que l'électricité à mettre aux normes, les portes d'accès également à mettre aux normes.

Ça va nous coûter de l'argent, mais cela, nous aurons la possibilité de le faire, mais il faut que l'on se pose autour de la table et il faut réellement que Noni nous dise ce qu'il veut en faire et puis nous dire s'il a envie de continuer.

Parce qu'il n'arrête pas de me dire qu'il en a assez et qu'il aimerait bien laisser la place à quelqu'un d'autre mais est-ce qu'il y aura quelqu'un derrière pour le reprendre ?

Parce que là, c'est pareil, nous, collectivité, nous n'aurons pas les moyens pour reprendre l'écomusée, il faut être réaliste.

Il faut se poser les bonnes questions, il faut se mettre autour de la table.

Bien évidemment, ma volonté est de garder l'écomusée parce que je pense que maintenant ça fait parti de la commune, ça fait parti des choses qui sont agréables au sein de la collectivité.

Je pense également que peut-être avec l'aménagement du canal, avec le Louvre, je veux dire avec le développement de notre région, le musée a quand même encore quelques belles années devant lui.

Il n'est pas question pour nous, municipalité, de le fermer.

Moi également, j'en ai entendu parler, donc, je crie « haut et fort », ici qu'il n'est pas question de le fermer, mais il faut quand même se poser et bien réfléchir à ce que l'on veut y faire et comment on le fait.

Parce que comme on le disait toute à l'heure, c'est vrai que quand on voit nos investissements, et bien, nos investissements sont revus à la baisse.

Il faut se poser les bonnes questions et puis surtout savoir si Noni arrête, est-ce qu'il y aura quelqu'un derrière pour le reprendre, parce que ce n'est pas non plus la peine de dépenser 200 ou 250 000 € au bas mot pour le bas, parce que je pense que pour le bas, il y

en aura pour 200 000 €, si dans deux ou trois ans le musée ferme parce qu'il n'y aura personne derrière pour faire la continuité.

C'est vrai qu'il y a pas mal de questions à se poser et je veux dire dans un premier temps, c'est bien de rencontrer les acteurs de l'écomusée et ensuite vous rencontrer, vous, parce que là c'est quelque chose qui nous concerne tous.

Et donc, savoir qu'elle est la volonté du Conseil Municipal, est-ce que c'est de faire les travaux ou pas ?

Mais de toute façon, nous allons revenir vers vous rapidement parce qu'il ne faut pas que ça traîne.

Je pense que ça a déjà traîné assez longtemps, il y avait une étude qui avait été faite et qui nous a refroidi parce qu'on ne pensait pas que ça comprenait tant de choses.

Nous ne sommes plus partis sur un musée, je pense qu'il faut rester sur la structure comme nous sommes actuellement, je pense que les gens y trouvent leur compte.

Déjà simplement avec le petit marché de Noël, je pense que c'était hyper agréable. Nous avons vraiment passé de bons moments de convivialités, il faut garder cet esprit convivial et puis laisser un petit peu, parce qu'il y a plein d'autres petits musées comme Noyelles, je ne veux pas dire où ça fait un petit peu foutoir, mais où tout est mélangé et où c'est agréable de chiner pour regarder certaines choses.

Il faut vraiment bien se poser et puis si la volonté de Noni est de ne conserver que le bas et bien nous ne ferons les travaux que dans le bas et ce sera beaucoup plus simple.

- Madame Annie DELANNOY : il y a eu moult réunions où nous avons fini par dire, déjà il y a quelque temps, que « oui » il voudrait garder le bas et le haut servirait à entreposer.

Mais à ce moment là, il faudrait quand même une pièce supplémentaire en bas, c'est pour cela que nous avons parlé du garage.

Parce qu'il nous faudrait une pièce pour les expositions temporaires.

- Monsieur Le Maire : là, c'est pareil si nous faisons une pièce supplémentaire, il faut savoir que ça a un coût qui sera estimé à près de 60 – 70 000 € si ce n'est pas plus.

C'est pour cela, qu'il faut réellement savoir ce que veulent faire les dirigeants de l'écomusée.

Quelles sont les pièces qu'il veut utiliser ? Comment les utiliser ? Et pour quoi faire ?

- Madame Annie DELANNOY : voilà le découragement de Bénoni, parce que Noni est encore en pleine forme mais il est découragé aussi quand il voit que son musée et bien ça n'avance pas.

Je veux dire qu'il y a beaucoup de propos qui se promènent dans Noyelles et puis qui sont décourageants pour lui aussi.

Il se donne beaucoup, il fait beaucoup de choses et puis il ne voit rien avancer et au contraire, il sent toujours l'épée de Damoclès.

Alors c'est normal qu'il se décourage.

- Monsieur Le Maire : bien sûr, c'est normal qu'il se décourage mais je veux dire, l'écomusée, c'est quand même un sujet qui a été « bâtard » dès le début.

Nous avons donné les clés à Noni sans convention initiale et maintenant, nous sommes quand même devant le fait accompli et je suis désolé mais je ne peux pas me permettre dans la conjoncture actuelle de mettre 250 000 ou 300 000 € de travaux dans un écomusée, alors qu'il y a plein de choses à faire sur la collectivité.

Il faut en être conscient aussi, même si c'est quelque chose à laquelle je tiens beaucoup, même si c'est quelque chose qui tient beaucoup d'importance aux Noyellois, je veux dire qu'à un moment donné il faudra aussi que l'on fasse la part des choses.

Quelle est réellement la somme d'argent que nous voulons investir pour l'écomusée ?

Parce que des subventions de toute façon, ce n'est pas la peine, nous n'en aurons pas.

Nous avons déjà essayé de regarder, mais nous n'allons pas nous faire subventionner pour cela, donc, il faudra réellement à un moment donné se poser les bonnes questions.

- Madame Annie DELANNOY : c'est vrai qu'au début, ça c'est fait comme cela, mais finalement c'était une belle initiative parce que franchement il y a beaucoup de gens qui en ont profité, il y a des gens qui apportent des choses et qui en sont contents.

Et puis, les gens sont très contents depuis des années.

- Monsieur Le Maire : non, je suis désolé Annie, mais en tant que gestionnaire, c'est une très mauvaise initiative. On ne donne pas...

- Madame Annie DELANNOY : je ne parle pas en tant que gestionnaire.

- Monsieur Le Maire : si, moi je parle en tant que gestionnaire. En tant que gestionnaire, on ne donne pas les clés sans avoir signé de convention.

Ça a été la plus grosse erreur à ne pas faire, parce qu'à partir du moment où on met la main dans l'engrenage, nous, on est coincé.

Je pense que dans un premier temps, ce que nous aurions dû faire avant de remettre les clés, c'est de voir exactement ce qu'il y avait à faire.

Le collectivité aurait dû dans un premier temps, mettre ce bâtiment en sécurité, aux normes et ensuite donner les clés, mais pas faire l'inverse parce que là, ça va nous coûter trop trop cher.

- Madame Annie DELANNOY : il s'est dégradé aussi.

- Monsieur Le Maire : mais il ne s'est pas dégradé comme cela sur quelques années, il l'était déjà.

Quand nous avons donné les clés, il était déjà comme cela, je m'excuse.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous devions l'abattre.

- Monsieur Le Maire : oui, Maurice a raison, nous devions l'abattre, nous l'avions acheter pour l'abattre.

- Monsieur Maurice BERNARD : sur la réflexion que nous devons avoir, il faut également revoir le titre, pourquoi « écomusée » ? Il faut se cibler parce que ça n'a rien à voir avec un musée.

Ce n'est pas un musée.

Parce que la gestion est différente de celle que l'on peut avoir pour un musée.

Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de l'appeler « Maison de la Mémoire » ou un truc comme cela ?

Moi, le terme écomusée, il ne passe pas.

Ce n'est pas un musée, mais par contre, « Maison de la Mémoire », ça veut tout dire.

Nous avons dedans des collections que les gens ont apporté pour la mémoire.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, tu n'es pas habilité pour avoir le titre d'écomusée, mais bon, ça ce sont des petits trucs.

Après que l'on aura trouvé la solution pour l'écomusée, mais il faut que l'on s'y penche rapidement.

- Monsieur André LEFER : j'ai eu l'occasion de discuter avec Bénoni et c'est vrai qu'il fonce, il a des idées, il les émet, c'est tout, il fonce. Il dit « bon maintenant, qu'est-ce que tu fais ? ».

Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire.

Je lui ai dit tu mets noir sur blanc ce qui existe, noir sur blanc ce que tu veux, nous déposons le dossier, nous le transmettons à Monsieur Le Maire et les décisions seront prises au sein du Conseil Municipal en faisant appel aux services techniques pour voir un petit peu l'organisation.

Il s'emballe à chaque fois. Ce n'est pas péjoratif, ce que je dis.

- Monsieur Le Maire : c'est la fougue de Noni cela, c'est bien d'avoir cette fougue.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste dire, c'est vrai, de toute façon, c'était toi qui était adjoint aux travaux et puis Monsieur SKOTARCZAK était à la sécurité, c'est vrai que quand nous avons acheté ce bâtiment au départ, ce n'était pas pour cela.

C'est parti justement, et c'est vrai que Monsieur DELVALLEZ est plein de fougue et il est beau ce musée.

Mais c'est vrai que chaque personne qui rentre là dedans est émue, on retrouve toutes les choses du passé, que l'on a connu et même les jeunes les découvrent, donc je dis que c'est vrai, je parle, je n'ai pas du tout compris le sens de cet audit, parce que ça dépasse largement ce que nous voulions faire.

Je veux dire, là, je suis en train de me demander de quoi nous parlions, si je n'avais pas su que c'était de l'écomusée.

En dehors du fait que je suis tout à fait d'accord que même, c'est dangereux pour un membre de l'association, ils disent bien, d'avoir les normes de sécurité même s'il y a très peu de personnes et qu'on les surveille bien, mais je pense qu'à un moment donné, nous étions carrément à côté de la plaque.

Ce n'est pas cela que nous voulions faire.

Je pense que Monsieur Bénoni, ce qu'il veut, c'est montrer tout ce que les gens ont apporté, c'est tout le passé dans tous les domaines.

Nous n'avons pas besoin d'avoir des thèmes, on va chercher le porte plume, cahier d'école, la robe, la brassière...ce que nous avons connu avant.

Je me dis qu'à un moment donné, je pense que nous sommes partis vers quelque chose qui n'était pas du tout ce que nous attendions.

C'est pour cela qu'en se mettant autour d'une table avec Monsieur Bénoni, bien sûr en se protégeant, parce que les premiers à aller en prison, ce sera vous.

Donc, et bien oui, il ne faut pas se leurrer, Maurice a accepté aussi qu'on ouvre l'écomusée, il savait très bien aussi qu'il serait dans ce musée. C'est aussi bien le Maire, les Adjointes.

A un moment on a décidé de faire cela, et bien maintenant c'est dommage de le fermer et de continuer dans ce sens là.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a de la richesse dans ce bâtiment.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, il y a de la richesse, enfin peut-être pas, et si peut-être, mais je veux dire, c'est surtout une richesse au point de vue du patrimoine.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : le problème de l'écomusée, il est tout simple.

Nous sommes en insécurité.

Les premières priorités c'est ce hangar qu'il faut remplacer par un bâtiment d'exposition.

Seulement, nous, nous ne sommes pas capable de chiffrer cela.

- Monsieur Daniel CAPILLON : les techniciens en mairie sont capables de le faire.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : voilà, oui.

- Monsieur Le Maire : je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi en disant que la priorité c'est le garage.

La priorité est la mise aux normes. La mise aux normes du bâtiment parce que cela c'est l'essentiel, après s'il faut faire une pièce supplémentaire, on fait une pièce supplémentaire, mais d'abord c'est de mettre aux normes l'existant.

- Monsieur Bernard FINEZ : bien sûr, accès public.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : comme je le disais l'autre jour, on supprime le haut.

Le haut, il n'y a plus rien et bien il y a déjà une partie de supprimée.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a de l'incohérence.

On a un bâtiment que l'on a acheté pour démolir et puis dans ce bâtiment, nous allons reconstruire.

Il y a de l'incohérence.

On a fait la commission de travaux, moi je regrette, mais je n'ai pas 1 centime à mettre pour construire quelque chose dans ce bâtiment.

D'ailleurs vous l'avez sous les yeux dans le tableau d'investissement, moi, je n'ai pas d'argent à mettre pour ce bâtiment.

Même pour construire un garage avec une porte électrique, alors c'est pour vous dire.

- Monsieur Le Maire : moi ce que je vous propose, et je vous l'avez déjà proposé, c'est de faire une commission extra municipale, avec un représentant de chaque groupe et puis on se met autour de la table, on en discute ensemble, et puis nous voyons ce que nous pouvons faire et quelles sont les priorités.

Il va falloir prioriser, il va falloir faire différentes phases parce que nous n'allons pas faire cela en une année, ce n'est pas possible, je suis désolé mais dans la conjoncture actuelle c'est impossible.

Je vous propose de nommer une personne de chaque groupe et puis nous allons nous réunir rapidement et nous en discuterons ensemble.

Moi, je vais essayer, à la limite, je demanderai à Noni d'être présent, parce qu'il est quand même le premier concerné.

Nous dire exactement, lui, sa volonté, ce qu'il a envie d'y faire, comment il voit les choses.

Nous, ça va nous permettre de notre côté de pouvoir budgétiser et puis après en fonction du budget nous pourrons phaser.

Mais de toute façon, bien évidemment si nous commençons les 40 000 € nous allons les utiliser parce que de toute façon l'étude nous ne pourrons pas faire autrement que de la faire.

On fait comme cela, ça vous convient ?

On acte et puis on voit rapidement pour mettre en place une commission extra ordinaire.

- Madame Maryvonne POULAIN : je continue ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, après c'est la deuxième question, c'est concernant les travaux, Place de la Libération.

Nous en avons parlé vendredi en commission des finances.

Vous parliez d'aménager le parking face à l'ancien LIDL.

Finalement, je veux dire, pour l'instant, il n'y a pas d'autre magasin qui viendrait s'implanter ?

Vous aviez rencontré pour dire d'y remettre quelqu'un, parce que c'est vrai, c'est toujours une demande des habitants du coin qui sont complètement isolés et c'est vrai, qu'heureusement qu'ils ont des voisins solidaires.

- Monsieur Le Maire : nous avons fait plusieurs démarches au niveau de plusieurs commerces, plusieurs enseignes et ça n'a jamais abouti pour la simple et bonne raison, c'est que le loyer qui est de 6 000 € par mois et le montant de vente du bâtiment qui tourne autour de 300 000 €, c'était excessif pour eux.

Par contre, je suis allé aux vœux de Harnes, vendredi dernier et ils ont rencontré le même problème que nous avec un magasin MATCH.

Ils sont passés par un service de l'État.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est un service de l'État pour la reconversion des sites commerciaux.

- Monsieur Le Maire : voilà, l'EPARECA.

Apparemment, ça à l'air d'être en bonnes voies.

Nous allons faire la même démarche, nous allons les contacter.

- Madame Annie DELANNOY : ça consiste en quoi ?

- Monsieur Le Maire : c'est un service de l'État qui aide à trouver lorsqu'il y a des bâtiments vides de tout commerce, qui aide à trouver des repreneurs pour garder le même type d'enseigne.

Comme là, c'était de l'alimentaire, ça resterait de l'alimentaire.

Et sincèrement, je n'étais pas du tout au courant, je ne savais pas que ce genre de structure pouvait exister.

Donc, nous allons prendre contact avec eux, nous allons les rencontrer pour savoir comment ils peuvent nous aider dans ce cadre là, à trouver un éventuel repreneur.

- Monsieur Maurice BERNARD : maintenant, il ne faut pas se fixer sur un repreneur.

Parce que, il faut savoir que si LIDL est parti, c'est que derrière, il y avait un manque de rentabilité.

Il faut savoir que c'est une population qui n'est pas riche et que dans ce magasin, il y avait beaucoup de monde qui y allait pour acheter des œufs, du jambon, des pâtes, à l'heure du midi.

Il y avait quelques gros chariots qui sortaient en début du mois avec le RSA, les aides, etc.. mais sans plus.

Ce qui veut dire qu'à à mon avis, personnellement, je ne pense pas que quelqu'un reprendra cette surface là pour refaire un commerce d'alimentation.

Il faut plutôt rechercher à refaire un magasin d'alimentation d'une centaine de mètres carrés de type huit à huit avec une surface minimum, et là, ça va marcher parce qu'il n'y aura pas la même charge que ce bâtiment qui est là.

Là aujourd'hui, en charge, il coûte la peau des fesses.

Il faut de la rentabilité pour l'amortir, c'est tout. Moi je ne crois pas au petit commerce, personne ne viendra.

- Madame Maryvonne POULAIN : je suis bien placée pour en parler parce que j'ai existé, c'était un huit à huit et j'en ai gardé d'excellents souvenirs, enfin, ils étaient plutôt violents ces souvenirs.

Et nous avons aussi un SHOPI, il y avait aussi un SUPER U.

Je veux dire que ça travaillait quand même et j'ai quand même bien gagné ma vie à une période.

C'est vrai qu'après tout a fermé, mais c'est vrai que dans ce coin là, que reste-t-il aux personnes âgées ?

Je sais très bien et vous le savez aussi, si vous êtes allez faire campagne dans la cité de Normandie, ce qui revenait sans arrêt c'était cela.

Parce que là, les personnes âgées vivent avec quoi ? Avec leurs voisins qui leurs amènent l'eau.

Ils vont sur le marché, mais vous avez vu le marché comment il est triste en ce moment, avec le sale temps, ils vivent avec le marché, ils achètent tout ce qu'ils peuvent sur le marché.

Mais tout ce qui est lourd, ils ne peuvent pas. Et puis, c'est fini aussi les camionnettes qui passaient dans le temps où vous aviez quand même de quoi.

Je veux dire qu'à force de faire des grandes surfaces, des très très grandes surfaces, ne me dites pas que les personnes de la Cité de Normandie, les personnes âgées peuvent aller à INTERMARCHE, même s'il est très pratique pour ceux qui y sont à côté.

Je veux dire nous ne pouvons pas, à un moment donné, il faut penser à l'humain.

Et c'est surtout cela et c'était une demande.

Alors maintenant, il y a rentabilité, c'est sur, mais c'est vrai que ça manque quand même, parce que ces gens là, vont là bas, ce qu'ils le peuvent en voiture, à Sallaumines ou sur Loison.

Je veux dire qu'il faut surtout penser à cela et pour avoir été commerçante pendant 10 années du commerce de proximité, je sais très bien que c'était chez moi qu'on venait chercher et puis qu'en début de mois, on partait dans les grandes surfaces.

Il ne faut pas se leurrer, le panier était de 25 francs, pas des euros.

Mais ça manque dans ce coin là, il faut penser à notre population et avant rentabilité, c'est vrai, ou trouver une solution pour que ces gens là puissent, parce que toujours attendre les voisins.

À un moment donné, les voisins sont bien gentils aussi mais c'est vrai que ce qui est fait spontanément à la fin, en longueur, et c'était une demande.

Là, vous allez vraiment faire des travaux ou attendre finalement, l'EPARECA, peut-être nous donner une réponse ?

- Monsieur Le Maire : de toute façon au niveau de l'EPARECA, nous allons les contacter rapidement, donc, je pense que nous allons avoir un rendez-vous avec eux rapidement.

Et nous verrons bien ce qu'ils vont nous proposer, mais c'est vrai que la volonté, ce n'est pas d'avoir un magasin comme il y avait précédemment, je veux dire ce serait ridicule.

Surtout que dans ce magasin là, il y a possibilité de le diviser en cellules.

Il suffit d'une petite cellule pour dire d'avoir à nouveau un magasin de proximité qui peut satisfaire la population parce que c'est cela qui manque et puis comme c'était des personnes âgées, ça leur permettait aussi de sortir de l'isolement.

Tous les jours, ils allaient chercher un petit truc, ça leur permettait juste pour le plaisir de discuter avec les uns et les autres.

- Madame Maryvonne POULAIN : et il y avait la boulangerie, le traiteur.

- Monsieur Le Maire : oui, en plus la boulangerie, elle marchait très bien.

Il a voulu continuer mais ça n'a pas duré longtemps.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Monsieur Le Maire, Cher Collègue,

Déjà l'année dernière le groupe Avenir et Progrès n'avait pas souhaité prendre part à la discussion concernant le Débat d'Orientation Budgétaire. En effet, vous avez été élu pour assumer un programme vis-à-vis des Noyellois et c'est à vous aujourd'hui qu'incombe de faire les choix budgétaires pour en assurer l'aboutissement.

Nous n'avons qu'un seul regret : c'est qu'encore une fois, en 2015, nos recettes de fonctionnement seront en augmentation et que malgré cela vous vendrez des actifs à hauteur de 384 000 €, sans prévoir en contrepartie de renforcer le patrimoine foncier de la commune.

Dernier point, très bref, je tenais à faire remarquer à mes collègues, que comme Monsieur Le Maire l'a précisé au début de ses propos, l'État se désengage de plus en plus dans sa contribution budgétaire au fonctionnement des Communes, des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin, des Départements et des Régions. Mais quand on parle de l'État, on oublie un peu vite que ce sont nos Députés, nos Sénateurs qui ont voté la loi des finances et qui ont sans réticence admis une augmentation de 0,9 % des bases de valeurs locatives servant aux calculs de nos impôts locaux.

Et de ce fait, ce seront encore une fois les contribuables Noyellois qui subiront une hausse de leur taxe d'habitation et de leur taxe foncière (pour les propriétaires de leur logement), et cela juste pour assurer l'équilibre financier de notre ville, de la CALL ou du Département, et non pas comme nous pourrions l'espérer, améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Merci de m'avoir écouté.

- Monsieur Le Maire: sur ta dernière partie, je ne suis pas trop d'accord.

Tu es en train de faire croire à la population que j'ai augmenté mes taux, or, je dis bien que je n'augmente pas mes taux d'impositions, que ce soit en taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâtie.

S'il y a des augmentations au niveau du Département, au niveau de la Région, au niveau de la CALL, au niveau de l'État, je veux dire, ça, ce n'est pas de mon fait.

Ma volonté est bien de ne pas augmenter, comme je l'ai fait depuis 2012, mes taux d'impositions sur la commune.

Ça, c'est une chose.

Ensuite, je voudrais te poser une petite question, qu'est-ce que tu appelles renforcement du patrimoine foncier de la commune ?

Parce que j'ai l'impression qu'en t'écoutant, nous ne renforçons pas le patrimoine foncier de la commune, or, je suis désolé mais qu'est-ce que l'on fait depuis des années ?

Quand on achète des biens immobiliers, c'est bien pour renforcer le patrimoine foncier de la commune.

Il est évident que nous faisons certaines cessions parce que si nous vendons certaines choses, c'est parce que ce sont des choses qui ne nous intéressent pas de conserver, comme par exemple l'ermitage, qu'est-ce que nous allons faire de l'ermitage ?

Ça sert à quoi pour la collectivité de garder l'ermitage ?

Rien du tout, franchement, ça ne nous sert à rien.

Par contre, si nous achetons des habitations, je vais dire, rue Sadi Carnot, c'est parce que nous voulons faire de la réserve foncière parce que par la suite nous aurons un projet qui sera dans la continuité.

Nous vendons d'un côté mais nous rachetons de l'autre, on ne dilapide pas non plus, le patrimoine de la commune.

Et puis après, si c'est pour conserver des immeubles qui vont nous coûter par la suite parce qu'ils vont tomber en ruine et qu'il faudra que l'on abatte, et bien, je ne vois pas l'intérêt de conserver ce genre de choses.

Moi, je pense que nous avons une politique foncière cohérente, on achète, on vend.

Et bien oui, on vend, si on vend par exemple Impasse Fleury, rue Joseph Hay, des parcelles qui nous appartiennent à Pas-de-Calais Habitat, c'est parce qu'il y a un projet derrière.

Si nous ne vendons pas, nous n'aurons pas de projets et puis la commune n'évoluera pas.

Si nous ne vendons pas nos parcelles que nous avons rue Duclermortier, rue Rostand, la volonté à ce moment là, c'était bien quand on a acheté cela, d'avoir un projet.

Le projet, nous avons l'opportunité de l'avoir actuellement avec les huit parcelles libres de constructeur qui vont être mises en vente.

C'est tout bénéfice pour la commune et en plus cela nous permettra d'avoir une mixité sur la commune, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a 30 % de la population qui paie des impôts locaux et impôts fonciers.

Nous, notre volonté, moi en tant que gestionnaire de la collectivité est d'essayer d'avoir des rentrées d'argent et les rentrées d'argent se font par l'arrivée d'une population qui a les moyens de payer des impôts et donc je suis bien content qu'il y ait eu quelqu'un qui a eu les moyens d'acheter ces terrains que nous avons mis en vente pour y créer des parcelles libres de constructeurs.

Je ne vois pas où il y a une problématique au niveau de notre foncier. C'est vrai que la commune de Noyelles-sous-Lens n'est pas très étendue, c'est vrai que tout est concentré, mais je veux dire nous essayons de faire les acquisitions de façon opportuniste pour dire que par la suite nous aillions la possibilité comme nous l'avons fait rue Duclermortier de voir notre commune évoluée, comme par exemple, tout ce que l'on achète dans le centre ville, c'est bien pour faire évoluer notre commune.

Ce que l'on achète c'est réfléchi, c'est pensé, mais pensé, pas pour quelque chose que nous allons faire dans 5 ou 10 ans, c'est peut-être quelque chose qui sera fait dans 15 ou 20 ans.

Et puis, mon successeur ou mes successeurs futurs seront bien contents d'avoir ce patrimoine foncier pour faire évoluer la ville.

Il y a quelques petites choses que je ne comprends pas trop.

- Madame Sandra BLANCHARD : qu'est-ce que vous entendez par là ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *Monsieur Le Maire a répondu sur un argumentaire mais comme nous, nous ne débattons pas, je ne vais pas commencer à répondre, sinon, c'est faire un débat.*

- Madame Sandra BLANCHARD : *mais c'est un débat.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *non, je ne participe pas au débat, c'est ce que j'ai dit dans mon introduction.*

- Monsieur Le Maire : *c'est quand même dommage, que vous représentiez une partie de la population et que vous ne dites pas ce que vous pensez et que vous ne voulez pas débattre.*

Ça, je veux dire, les orientations de la commune, elles sont bien débattues aujourd'hui, lors d'un Débat d'Orientation.

Il est quand même dommage que vous ne vouliez pas débattre, par contre, par la suite, oui, vous allez critiquer.

Critiquer, c'est facile mais avant de critiquer il faudrait peut-être apporter des solutions et le Débat d'Orientation Budgétaire est bien fait pour cela, pour pouvoir débattre, pour pouvoir apporter des solutions, pour pouvoir mettre en commun nos connaissances, parce que je n'ai pas la science infuse.

Il y a peut-être des choses pour lesquelles je suis passé au travers et que vous, vous avez peut-être pensé, mais si on n'en débat pas, nous ne pourrons jamais faire évoluer les choses.

Enfin, je trouve cela dommage. Dommage surtout pour la population de la commune.

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est juste pour revenir sur la dernière phrase que vous avez dite, Monsieur Le Maire.*

Vous disiez que vous allez laissé à vos successeurs, tout ce que vous aviez fait mais c'est exactement, finalement, moi, je tire mon chapeau à Hervé qui, quand il était maire, si nous n'avions pas acheté et pourtant dieu sait que ça a fait grincer des dents, je regarde Monsieur FINEZ, Madame BANACH qui nous demandait toujours à quoi ça servait d'acheter rue Joseph Hay.

Et bien, vous voyez le résultat aujourd'hui. C'est peut-être sous le mandat où vous êtes, mais en tous les cas, nous pouvons féliciter Hervé à ce moment là d'avoir quand même bien vu et d'avoir fait, et nous avons beaucoup profité du FIF qui nous permettait...

- Monsieur Le Maire : *et nous en profitons encore.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *et vous en profitez encore. Mais, moi, je me souviens à l'époque, à chaque fois que j'allais à la CALL, on me disait, « et encore Noyelles-sous-Lens avec les FIF », parce que nous étions l'une des villes qui en demandait le plus.*

Et ce projet aujourd'hui, il est là.

Il ne faut pas oublier que ce n'est pas tombé tout chaud, tout rôti en 2008, ça a été fait en amont et je veux dire que si maintenant, on se félicite d'avoir l'Impasse Fleury, et bien

c'est tous les achats que nous avons fait à l'époque et que nous avons bien réfléchi aussi.

Après il y a eu des nouvelles qui ont fait que nous pouvions en bénéficier encore plus largement, mais c'est vrai qu'il faut penser à cela et là, et bien, je tire mon chapeau à Hervé qui a lui aussi vu et permis toutes les belles choses qui sont réalisées maintenant.

- Monsieur Bernard FINEZ : il faut dire qu'au début, nous n'avions pas eu toutes ces explications que nous avons actuellement.

Nous les avons eu après, par la suite.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous l'avions quand même expliqué.

Nous avons expliqué ce que nous voulions faire Impasse Fleury.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, il est évident que lorsque nous sommes Maire, nous sommes visionnaires.

Nous devons avoir une vue de notre territoire dans les années à venir et c'est vrai que ce que je mets en place, je ne fais que continuer ce qui a été mis en place que ce soit par Fernand ou par Hervé.

Je n'ai rien inventé là dedans, après, c'est une politique de la collectivité et moi je trouve cela très bien de faire de la réserve foncière pour préparer l'avenir.

Si nous ne la faisons pas, notre ville ne sera jamais prête, parce que nous ne savons pas ce qui va se passer dans 15 ans.

Il y a 15-20 ans, nous ne savions pas que la commune allait évoluer comme elle évolue maintenant.

Ça va tellement vite, qu'il est important d'avoir des réserves foncières.

- Monsieur Bernard FINEZ : de toute façon, vu la réserve foncière que nous avons sur la commune, c'est la seule solution, nous ne pouvons pas faire autrement.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a plein de choses.

Qui a bénéficié de la Halte Garderie ?

C'est bien quand on est arrivé, notre mandat, mais qui l'avez déjà préparée onze ans avant ?

C'était Fernand. Je veux dire, à un moment donné, c'est vrai qu'à chaque fois, il faut toujours réfléchir et toujours se dire que nous allons toujours pour le futur.

- Monsieur Maurice BERNARD : je rappellerai aussi que les achats que nous avons fait que ce soit sous le mandat d'Hervé ou sous le mandat d'Alain, c'est que nous avons été parfois obligé de le racheter pour éviter les marchands de sommeil.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui cela aussi.

- Monsieur Maurice BERNARD : il ne faut pas l'oublier.

On la rachetait, ce n'était pas utile mais ça a évité les marchands de sommeil sur la commune.

- Monsieur Bernard FINEZ : quand on voit ce qui se passe rue Sadi Carnot.

- Monsieur Le Maire : ok, je vous remercie d'avoir débattu et dans un délai de 15 jours, il y aura le vote du budget primitif.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous ne ferons pas de commission des finances avant ?

- Monsieur Le Maire : si. Finalement, nous en faisons une, le vendredi 30 janvier 2015 à 16h00.

Stéphane, vous donnera le budget ce soir.

5) DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINERATION :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'usine de traitement thermique des déchets ménagers et hospitaliers actuellement exploitée par la société CALLERGIE entre dans le champs des mesures réglementaires prévues par le code de l'environnement en matière de droit à l'information des personnes sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement des sites d'élimination ou de stockage des déchets.

En application de l'article L.125-1 du Code de l'Environnement une commission de suivi de site doit être créée sur ce site.

Afin de participer aux diverses réunions, il s'agit de désigner un représentant du conseil municipal.

- Monsieur Le Maire : l'usine de traitement thermique des déchets ménagers et hospitaliers exploitée par la société CALLERGIE entre dans le champs des mesures réglementaires prévues par le code de l'environnement.

Par conséquent, il y a obligation pour eux, de créer une commission de suivi du site et donc afin de participer à ces différentes réunions, ils nous demandent de désigner un représentant.

Je vous propose de désigner Monsieur Patrick WETISCHEK comme il fait déjà parti de RECYTECH, il fera parti en même temps de cette commission.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : au sujet de RECYTECH, j'ai assisté au mois de juin à une réunion.

Deux aspects qui m'ont interpellé.

D'abord RECYTECH doit verser des garanties financières pour dépolluer le site si jamais la société s'arrêtait, c'est obligatoire.

Et deuxièmement, RECYTECH est classé SEVESO.

Pourtant, elle n'est pas dangereuse, tout le monde a été étonné.

- Madame Annie DELANNOY : *c'est déjà classé.*

- Monsieur Patrice WETISCHEK : *au mois de juin, ils en parlaient, donc, je ne sais pas si ça a été fait.*

- Monsieur Le Maire : *non, ce n'est pas classé. Toujours pas, ça va être fait.*

- Monsieur Patrice WETISCHEK : *et je rappelle que ce sont les Noyellois qui sont les plus proches de RECYTECH.*

Alors, j'ai prolongé la discussion en essayant de défendre les Noyellois et les gens à la fin en avaient marre de mes commentaires, mais c'était comme cela.

Monsieur André LEFER : *est-ce qu'ils ont mis en place des systèmes de dé-pollution ? Pour les fumées, les rejets.*

Car il m'arrive parfois de regarder en direction de RECYTECH et parfois je vois des rejets mais ce ne sont pas des rejets de vapeur, mais de poussières dites normales, qui ont des couleurs particulières, qui me fait penser éventuellement que des retombées sont dangereuses.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : *d'après les statistiques tout est normal.*

- Monsieur André LEFER : *ah oui, les statistiques.*

- Monsieur Patrice WETISCHEK : *il n'y a jamais eu d'explosions.*

- Monsieur Le Maire : *merci pour tes explications.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0

Agir, ensemble	0	0	4
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	25	0	4

Adopté à la majorité.

6) DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNEE 2015 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'état au titre de la dotation des Équipements du territoire Ruraux, relative aux travaux de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement.

Il s'agit du remplacement des éclairages « type boules » dans les cités d'Anchin Nord et Parisienne.

Le taux de cette subvention s'élèverait à 25 % du montant des travaux (estimation : 100 000 €).

- Monsieur le Maire : il s'agit de nous autoriser à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'État relative aux travaux de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement.

Pour nous il s'agit de remplacer les éclairages type « boule » dans la Cité Anchin Nord, c'est à dire de la rue Branly jusqu'à la rue TERMIER, c'est à dire la première rue qui se trouve au niveau de la poste jusque la dernière.

Toutes ces petites rues, l'éclairage sera refait ainsi que dans la Cité Parisienne.

Et donc, nous avons estimé le montant des travaux de remplacement à 100 000 €.

Nous pourrions nous faire subventionner à 25 % par cette dotation.

Je dis « pourrais » parce que l'année dernière nous avons déjà déposé un dossier et puis il n'a pas été accepté.

Là, nous allons re-déposer un dossier, j'espère que nous allons être accepté parce que je vais dire au niveau des critères de cette dotation, le critère concernant l'éclairage public c'est un critère de priorité 1.

Logiquement, je pense que cette année nous devrions y avoir droit.

En plus, à ces 25 % il faut y ajouter les 40 % de la Fédération Départementale de l'Énergie, donc, ce qui fait que pour remplacer toutes ces petites boules pour un montant de 100 000 €, ça nous reviendrait à 35 000 €.

C'est une opération qui est quand même intéressante pour la collectivité.

Le but bien évidemment c'est qu'avant 2020, tout l'éclairage soit refait sur la commune.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

7) GROUPEMENT DE COMMANDES :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la ville de Noyelles-sous-Lens et la Ville de Loison-sous-Lens souhaitent se regrouper pour l'achat de biens et prestations communes et individualisables dans diverses familles d'achat en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la ville de Noyelles-sous-Lens et la Ville de Loison-sous-Lens.

Pour l'année 2015, ce groupement sera utilisé pour le marché de réfection et construction de chaussées et trottoirs.

- Monsieur Le Maire : je vous demande l'autorisation de signer avec eux une convention pour nous permettre de faire un marché en commun pour tout ce qui est réfection, construction de voiries et trottoirs.

Nous travaillons depuis quelques temps maintenant en mutualisation.

Nous travaillons déjà avec les villes d'Hulluch, Loison pour les sorties au niveau des vacances d'Hiver pour les enfants.

Au niveau du marché des assurances nous avons travaillé également avec Loison et Hulluch et donc nous continuons, nous faisons un marché en commun avec la ville de Loison pour essayer de tirer un maximum de prix pour ce marché de voirie.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0

Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je vous donne rendez-vous, le mercredi 04 février 2015 à 18h30.

Bonne soirée à tout le monde et puis à ceux que je n'ai pas encore vu, je vous souhaite tous mes vœux pour cette nouvelle année 2015.